

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que l'entreprise **ARTS ET TOITURES** effectuée des travaux au 44 avenue des Sources à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

N°2023-097

### **ARRETE :**

**Objet :**

Stationnement d'une  
nacelle roulante  
44 avenue des Sources  
Le 19 juin 2023 et le 20  
juin 2023

**Article I :**

- Le stationnement d'une nacelle roulante (10 mlx2,5 ml) est autorisé le 19 juin 2023 et le 20 juin 2023 au 44 avenue des Sources à Forges-les-Eaux.

**Article II :**

Le stationnement sera interdit sur une longueur de 10 mètres de long devant le 44 avenue des Sources à Forges-les-Eaux.

**Article III :**

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux. L'entreprise Entreprise Arts et toitures 1 K rue de seine 76530 Grand couronne prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

**Article IV :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 31 mai 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : - 2 JUIN 2023